

Resp. client:
 N° commande:
 N° client commettant: **32879**
 Nom commettant: **ANTARGAZ BELGIUM**
 Pers. cont.:
 Tel.:
 Fax:
 GSM:
 E-mail:



Organisme de contrôle a.s.b.l.

ProKo.: PB11 Type: 1
 N° rapport : **5293155**
 N° rapp. Prov.: **V5293155**
 Date: 05/06/2020

Propriétaire/locataire:

Département: REC

RAPPORT DE L'EXAMEN D'UN DEPOT EN RESERVOIRS FIXES DES GAZ PETROLE LIQUEFIES

(exécuté suivant procédure interne QPRO/REC/001, §7.3)

Réglementation - Wallonie: A.G.W. 07/07/2005

REFERENCE

N° Client 1 038666000 N° réservoir: J26569 Propr./locat.: Locataire
 Utilisateur: Lieu du contrôle: RUE DES MACRALLES 49-50 BARVAUX-SUR-OURTHE 6940
 Date du contrôle: 04/06/2020
 Contrôleur: JASPART QUENTIN

DONNEES GENERALES DU DEPOT, RESERVOIR ET SES ACCESSOIRES				
RESERVOIR (contenu : 80 %)	Constructeur	R_Numéro	Capacité	E / CE - Date
	VAN LEER - LIER	J26569	1600 L.	19/09/1974
	N° Certificat	Date	Par / CE-n°	RI-date
	6374S74	25/10/1974	APRAGAZ	
SOUPEPE DE SURETE :	Nombre Marque/type	CPS	Date - validité	
	1 OMECA (U) 1"	Oui	2017.11 - 10 ans	
ATTESTATION TUYAUT :	Délivrée par	C. Postal	Commune	Date
- Tuyauteries extérieur:	TECHNOGAZ	6852	MAISSIN	25/06/2018
- Tuyauteries intérieur:	HEYRMAN JORIS	6941		10/08/2018
- Vérificateur:				
AUTORISATION :	Classe Date	Durée/validité	Capacité autorisée	Capacité totale
	3 06/06/2018	10 ANS /	1600 L.	1600 L.
EPREUVES / MESURES				
TEST ETANCHEITE :	Effectué par	Date	N° rapport	Resultat
- Tuyauteries extérieur:	-			Kies een item.
- Tuyauteries intérieur:	-			Kies een item.
RACCORD. COMPTEUR:	Marque	Numéro	Index	Etanchéité
(du réservoir jusqu'au robinet du compteur)	-			-
	-			-
	-			-
	-			-
PROTECTION CATHODIQUE: ☐ réservoir souterrain ☐ présent U ₁ = mV U ₂ = mV I = A R = Ω				

NOTES

(à l'exception dans la Région de Bruxelles-Capitale) On ne peut exploiter un établissement de troisième classe ne qu'après avoir fait une déclaration au préalable à la Commune.

CONSTATATIONS : REMARQUE (X ☐) / INFRACTION (X X)

☒ ☒ (902A) Veuillez nous envoyer une copie récente du rapport de contrôle de l'installation intérieure.

CONCLUSION

- ☐ Le dépôt (réservoir + tuyauteries) répond aux prescriptions réglementaires.
 - ☐ Le réservoir répond aux prescriptions réglementaires.
 - ☐ Prochain examen avant la date mentionnée ci-dessus.
 - ☐ Il y a lieu quand même de remédier dans le plus bref délai aux éventuelles remarques mentionnées.
 - ☐ Les tuyauteries de gaz doivent être contrôlées, avant de conclure.
 - ☐ Pour le réservoir, le rapport de conformité peut éventuellement être délivré après examen des documents demandés.
- A cette fin, prière de fournir ces documents à votre fournisseur gaz.
- ☒ Le dépôt ne répond pas aux prescriptions réglementaires. Le rapport de conformité peut seulement être délivré après avoir remédié aux remarques formulées.
- Après, prière de prendre contact avec votre fournisseur gaz, qui mandatera OCB pour un nouveau contrôle de votre dépôt.

Le Directeur Technique,

Ir. G. Croes

